





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VOLET « TRANSITION AGRICOLE ALIMENTATION ET FORÊT »

**SESSION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
24 NOVEMBRE 2020**

France Relance – Agriculture, alimentation et forêt

3 Priorités	5 Axes	27 Mesures	Montant (M€)	
Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Bâtir notre souveraineté en protéines végétales Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et bien-être animal de nos filières animales	1 Plan protéines végétales	100	
		2 Plan de modernisation des abattoirs	130	
		3 Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100	
		4 Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20	
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français	Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	5 Programme « Plantons des haies ! »	50	
		6 Bon « bilan carbone »	10	
		7 Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	50	
		8 Renforcement du Fonds Avenir Bio	10	
		9 Appui aux organisations de producteurs	4	
		10 Crédit d'impôt pour la certification HVE	76	
		11 Initiative « Jardins partagés »	30	
		12 Alimentation locale et solidaire	30	
		13 Partenariat État/collectivité au service des projets d'Alimentation Territoriaux (amplification)	80	
		14 Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50	
		15 Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	10	
		Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique	16 Prime à la conversion des agroéquipements	135
			17 Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	100
			18 Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	15
		Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	19 Renouveau forestier
20 Soutien à la filière bois aval	20			
21 Aides filière graines et plants	3			
22 Développement de la couverture LIDAR	22			

Une enveloppe globale de 1,2 milliards d'euros

=> Focus sur 8 mesures phares

Les informations contenues dans ce diaporama sont sous réserve des derniers arbitrages ; seule la circulaire ministérielle dédiée fera foi

1 – Plan protéines végétales – 100 M€

Régionalisé ? non



Description : 5 volets

A – **agroéquipements des exploitations** (culture, récolte et séchage des légumineuses, sur-semis et enrichissement des prairies en légumineuses)

B- **Investissements de structuration de filière** (silos, unités de tri et transformation, développement variétal)

C- Soutien à la **recherche**
D- **Comm. consommateurs**
E- **Accélérateur de start-up**

Opérateur - Budget

A – AAP FAM (janvier 2021)
Catalogue matériels – 20 M€

B – AAP FAM (janvier 2021)
– 55 M€

C- Terres Inovia, IDELE – 20M€
D- FAM et interpros – 3 M€
E- BPI France – 2 M€

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – aide jusqu'à 40 % ;
majoration JA et CUMA ;
plafond : 16 k€

B- Aide jusqu'à 50 % (selon régime d'aide) ; plafond : 2 M€.
Inventaire des projets structurants par la DRAAF

C – D – E
jusqu'à 80% avec plafonds

2 – Plan de modernisation des abattoirs – 130 M€

Régionalisé ? oui



Description

- **Modernisation** de l'outil d'abattage (public ou privé) y compris atelier de découpe attenante,
- **Formation** du personnel,
- Création **d'abattoirs mobiles**
- Déploiement du **contrôle par vidéo**

Opérateur - Budget

- AAP FranceAgriMer :
 - Projets < 10 M€
Instruction et sélection régionale
 - Projets > 10 M€ :
instruction locale et sélection nationale
- Budget : 130 M€, **dont 11M€ pour AuRA**

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Taux d'aide : 40 %

Plafond : 2 M€

3 – Pacte « biosécurité – bien être animal » en élevage – 100 M€

Régionalisé ? oui



Description : 2 volets

A – **Investissements** matériels et immatériels des exploitations (liste nationale de matérielle contribuant à BEA et BS), recommandés par un **diagnostic dédié**.

B – **Formation** des éleveurs

Opérateur - Budget

A – Rattachement au PCAEA : cadre PDR Auvergne (4.1.1) et Rhône-Alpes (4.11)
Budget : 98 M€, dont **12 M€ pour AuRA**

B – VIVEA et OCAPAT - 2 M€ (national)

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – Aide jusqu'à 40 % avec plafond ; compléments éventuels par des crédits FEADER pour atteindre le taux d'aide du PDR.

Majorations : JA, collectifs, GIEE, zones spécifiques...

Priorisation dans la grille de sélection.

B- Aide jusqu'à 100 %

5 – Programme « plantons des haies ! » – 50 M€

Régionalisé ? oui



Description

- Aide à l'investissement des agriculteurs, des collectivités, et des associations
- Actions d'animation (~10%)

Opérateur - Budget

Adossement aux Programmes de développement ruraux (PDR)

Travaux techniques en cours avec le Conseil régional – AG du FEADER. Mesure « coopération » 16.7 ?

Budget national de 50 M€, **dont 2,9 M€ pour AuRA**

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Paramètres en cours d'élaboration, mais recherche d'un reste à charge le plus bas possible (entre 0 et 20 % maximum)

Accompagnement privilégié de **projets collectifs de territoire**.

Appel à projet dédié lancé début 2021.

13 – Amplification des projets alimentaires territoriaux (PAT) – 80 M€

Régionalisé ? oui



Description

A – Soutien à l'émergence de nouveaux PAT

Animation - Ingénierie - Actions pilotes

B- Mise en œuvre des programmes d'actions PAT :

- Investissements matériels pour relocaliser l'alimentation (transfo., stockage, magasin de producteurs, drives fermiers, plateformes, ...)
- Ingénierie, formation, sensibilisation, communication

Opérateur - Budget

A – AAP national (déc. 20 puis mars 21)

Budget habituel augmenté de 3M€ par plan de relance

B- AAC régional DRAAF et Conseil régional.

Budget de 77 M€, **dont 7M€ pour AuRA (CPER)**

Mesure régionalisée avec lignes directrices nationales.

Adossement aux PDR en cours d'expertise

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – Taux d'aide de 70 %
Avec plafond de 100 k€
Prérequis : niveau 1 de reconnaissance PAT

B – Taux d'aide dépendant des régimes d'aides d'Etat ou de la mesure PDR utilisés
Prérequis : niveau 1 ou 2 de reconnaissance PAT (= PAT labellisé ou en cours)

16 – Prime à la conversion des agro-équipements – 135 M€

Régionalisé ? non



Description : 5 volets

Aide à l'investissement dans du matériel neuf, avec retrait de l'ancien matériel :

- Pulvérisation de précision de produits phytosanitaires
- Substitution à l'usage de produits phytosanitaires
- Epandage d'effluents
- Matériel de précision (capteurs)

(liste fermée de matériel sous forme de catalogue)

Opérateur - Budget

Appel à projet national de FAM ; ouverture en janvier 2021 (téléprocédure)

Instruction et paiement au fil de l'eau – budget de 135 M€.

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Taux d'aide : 20 % pour capteurs, 30% pour pulvé / épandage, 40% pour substitution

Bonification JA et CUMA : +10%

Plancher : 2000 €

Plafond : 40 000 €

Plafond CUMA : *en arbitrage*

Contrôles croisés PDR.

17 – Investissements de protection face aux aléas climatiques – 100 M€

Régionalisé ? non/oui



Description : 2 volets

A – Achat de **matériel de protection** contre les aléas climatiques (filets anti-grêle, tours anti-gel, irrigation de précision...)

B- **Hydraulique agricole** : financement des projets structurants

Opérateur - Budget

A – AAP national de FAM ;
janvier 2021
Instruction et paiement au fil de
l'eau – budget de 70 M€.

B- Adossement aux PDR (TO
4.3.3 en Auvergne et 4.34 en
Rhône-Alpes) – budget de
30M€, dont **5,8 M€ pour AuRA**.
Instruction en DDT.

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – Taux d'aide de 30 %
Bonification JA et CUMA :
+10%
Plancher : 2000 €
Plafond : 40 000 €
Plafond CUMA : *en arbitrage*

B- Aide Etat de 40 % ; à
compléter par le FEADER
jusqu'au taux d'aide du PDR
(70 à 80%).



Description : 3 volets :

A – Conversion / transformation des peuplements pauvres

B – Reconstitution des peuplements forestiers en déperissement sanitaire (notamment scolytes)

C – Adaptation des peuplements vulnérables face au changement climatique

Opérateur - Budget

- 150 M€, sans répartition parmi les 3 volets décrits
- Instruction en DDT
- Appel à manifestation d'intérêt (AMI), qui devrait prochainement être diffusé au niveau national : objectif de sélectionner des porteurs de projets (minimum 400 ha et/ou 2M€ d'investissement)
- Dépôt individuel également possible

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Objectif de diversification des essences, au moins à 30%

Entretien non éligible
Appui sur arrêté MFR

A – 60% - minimum 4ha
B – 80% - minimum 2ha
C – 60% - minimum 4 ha

Dépôt au fil de l'eau
Régime d'aide : de minimis

D'autres mesures à mobiliser, hors volet agricole



- Relocalisation de la production industrielle dans les territoires (BPI)
- Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI (BPI)
- Rénovation énergétique des bâtiments (ADEME)
- Dé-carbonation de l'industrie (ADEME)
- Renforcement des filières pêche et aquaculture (MAA-DPMA)
- Investissement dans les technologies d'avenir (PIA)
- Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et alternants (DIRECCTE)
- Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs (DIRECCTE)
- 300 000 parcours d'accompagnement vers l'emploi (DIRECCTE)
- Renforcement des compétences des actifs - formation professionnelle (DIRECCTE)
- Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE –Formation (DIRECCTE)
- *Etc.*



Instances de concertation :

- **Comité de pilotage** : DRAAF, Conseil régional, Chambre régionale d'agriculture
- **Comité de suivi agricole** : Pilotage + syndicats agricoles représentatifs, ARIA, LCA, FR-CUMA, représentants des DDT et des DDPP.
- **Comité de suivi forestier** : Pilotage + FiBois, CRPF, ONF, CoFor, représentants des DDT

Communication :

- **Site internet dédié** :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/France-Relance>

- **Boîte mail dédiée** :

france-relance.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Rôle des chambres d'agriculture ? Information des acteurs, montage des dossiers, opérateurs de certaines mesures (ex : bilans carbone)